



PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2023-2027

DOMAINE DE LAPEYRE

CHAPITRE 1

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT ET DE SON POSITIONNEMENT

1. Présentation du Groupe UGECAM Aquitaine et de l'activité de l'établissement .. 6
2. La démarche participative et concertée de l'écriture du projet d'établissement 18
3. Diagnostic et analyse de positionnement..... 24
4. Modalités de suivi et d'évaluation du projet..... 26

CHAPITRE 2

ORIENTATIONS ET PROJETS 2023-2027

- Axe 1.** Conforter la place de l'établissement sur son territoire, contribuer à améliorer la réponse aux besoins en développant une approche inclusive dans la construction de parcours adaptés 30
- Axe 2.** Renforcer la place de la personne dans son accompagnement et favoriser l'expression de ses choix 38
- Axe 3.** Renforcer la démarche qualité, l'expertise et l'innovation..... 43
- Axe 4.** Promouvoir des modes de management et des organisations internes performantes et motivantes 46
- Axe 5.** Valoriser le patrimoine immobilier et l'adapter aux politiques de l'établissement..... 49



CHAPITRE 1

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT ET DE SON POSITIONNEMENT



- 1. Présentation du groupe et de l'activité de l'établissement**
- 2. La démarche participative et concertée de l'écriture du projet d'établissement**
- 3. Diagnostic et analyse de positionnement**
- 4. Modalités de suivi et d'évaluation du projet**

1.

Présentation du Groupe UGECAM Aquitaine et de l'activité de l'établissement

1.1. Présentation du Groupe UGECAM Aquitaine et valeurs communes

L'UGECAM Aquitaine (Union pour la Gestion des Etablissements des Caisses d'Assurance Maladie), gestionnaire d'établissements et services sanitaires et médico-sociaux est un organisme de l'Assurance maladie.

Cette structure du Régime Général de la Sécurité Sociale dispose, depuis 2000, d'une entité juridique unique de droit privé à but non lucratif.



En sa qualité d'organisme de sécurité sociale, et en cohérence avec les valeurs portées par l'Assurance Maladie et le groupe national UGECAM, l'UGECAM Aquitaine affiche clairement sa volonté :

- d'inscrire ses établissements dans une logique de solidarité et de non-discrimination,
- d'offrir à chaque usager une égalité dans l'accès à la santé et à l'accompagnement,
- de privilégier l'inclusion des usagers dans la vie sociale et professionnelle,

en s'appuyant sur des équipes formées, en garantissant une qualité de vie au travail tout en maîtrisant les équilibres financiers.

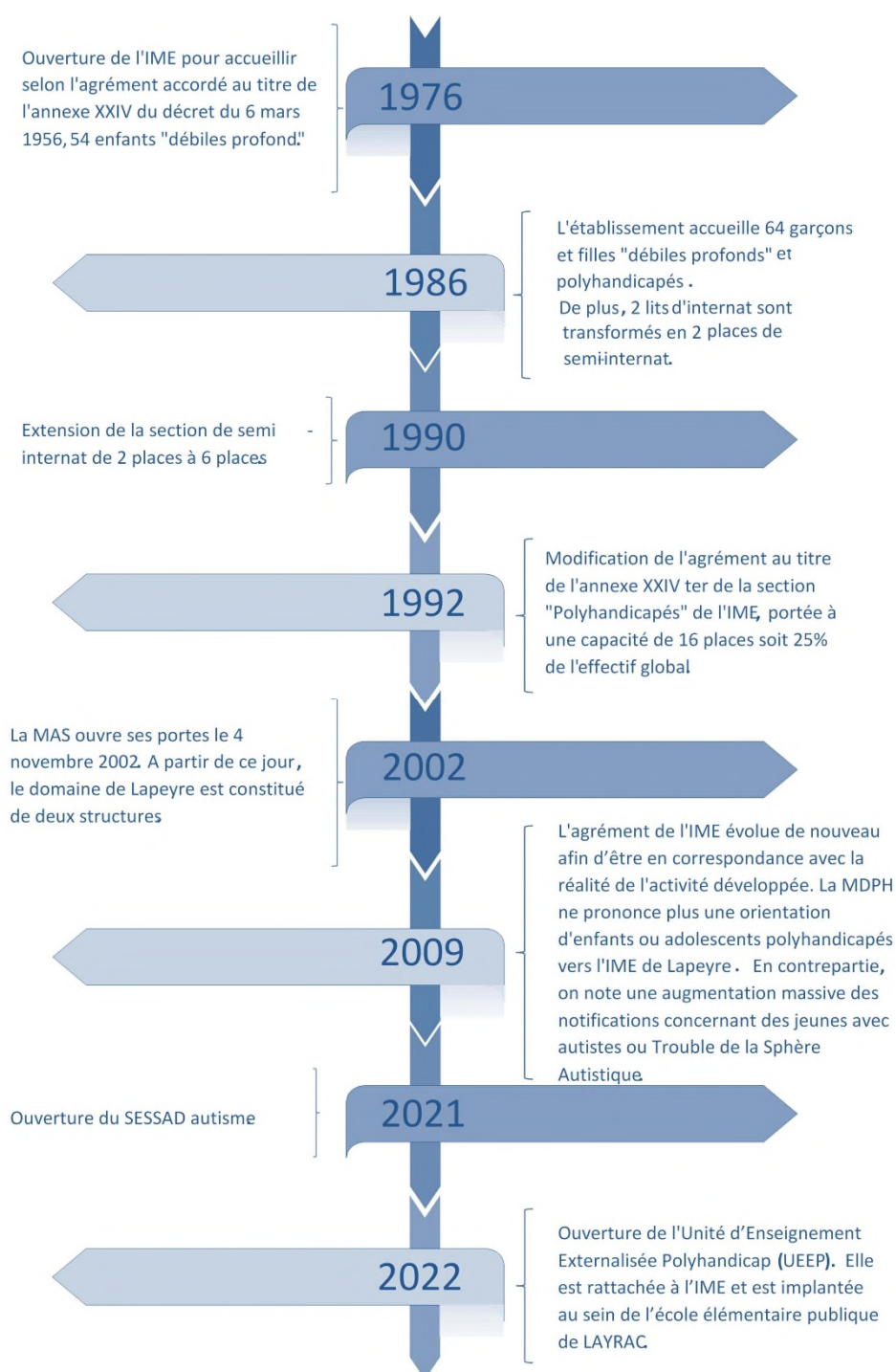
Acteur de la mise en œuvre des politiques publiques et sensible à la défense des droits et libertés des personnes accompagnées et de leur famille, l'UGECAM se positionne également comme un acteur participant au développement du pouvoir d'agir des personnes, tout en contribuant à la

mise en œuvre de projets innovants qu'ils concernent l'accompagnement des personnes ou les modes d'organisation dans une logique de co-construction.

1.2. Présentation de l'établissement

Le Domaine de Lapeyre accompagne, depuis de nombreuses années, des jeunes en situation de handicaps graves avec ou sans autisme, des jeunes en situation de polyhandicap, en établissement ou en milieu ordinaire et des adultes en situation de polyhandicap.

Plusieurs étapes ont jalonné les transformations de l'établissement :



DAME

12 Lits et 17 Places
Internat et Semi-Internat
8 Places de SESSAD

Accueille des enfants et adolescents en situation de polyhandicap avec ou sans trouble autistique et présentant une déficience intellectuelle.

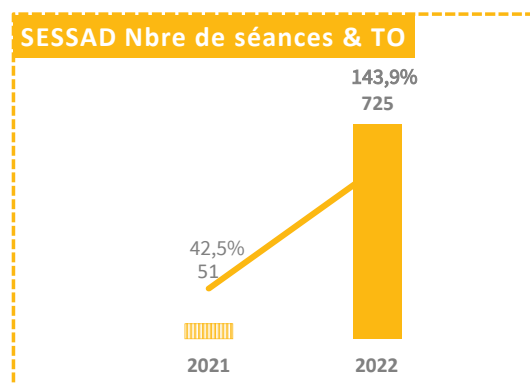
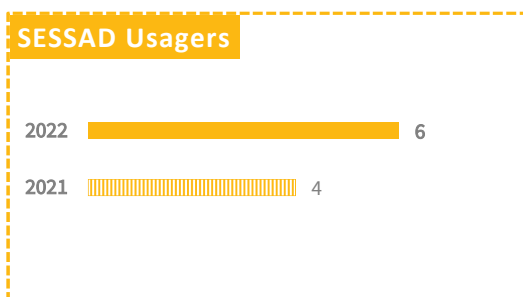
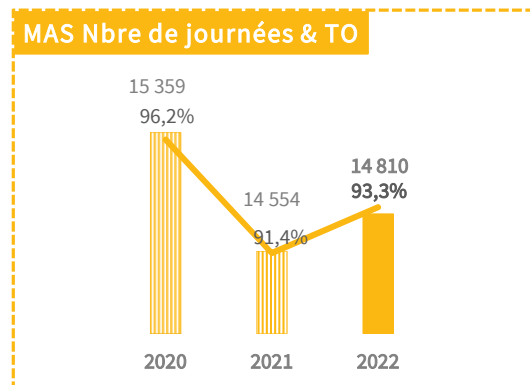
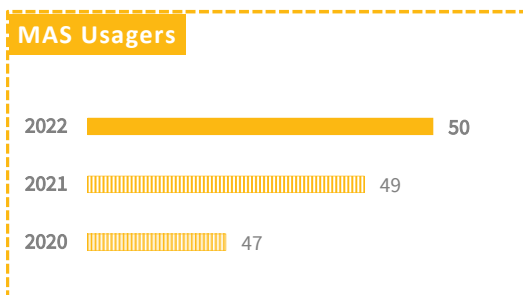
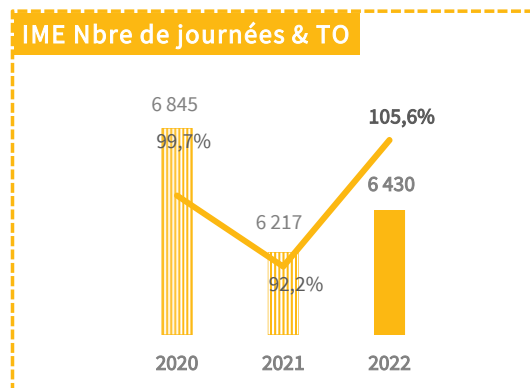
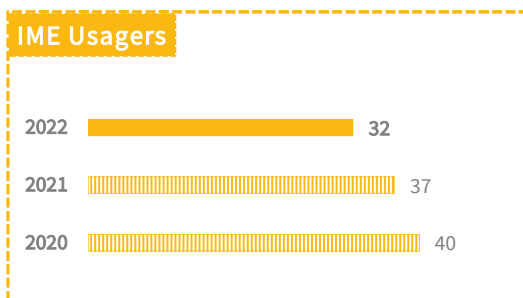
MAS

40 Lits Internat
8 Places d'accueil de jour
8 Places Equipe Mobile 5 places de Répit

Accompagne des personnes adultes en situation de polyhandicap avec ou sans trouble autistique.

1.3. L'activité de l'établissement

Les principaux indicateurs



1.4. Présentation des prestations d'accompagnement de l'établissement

Les prestations de l'établissement, présentées sous la forme des prestations SERAFIN-PH couvrent l'ensemble des champs prévus par la nomenclature. Les exemples d'accompagnements listés ne sont pas exhaustifs.

1.4.1. Prestations du DAME (IME/SESSAD)

Prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles

Soins somatiques et Psychiques

Soins médicaux à visée préventive, curative et palliative

Soins techniques et de surveillance infirmiers ou délégués

Prestations des psychologues

Prestations des pharmaciens et préparateurs en pharmacie

Dans un contexte territorial particulièrement touché par les problématiques de démographie médicale, l'établissement organise les prestations de soins en lien avec les familles. L'établissement se positionne dans un premier temps sur la coordination des actions de santé par l'appui et le soutien des familles dans la prise des rdv, le suivi régulier et le lien avec le médecin de l'établissement si besoin. L'établissement réalise des bilans psycho/éducatifs à cet effet.

Pour ce qui concerne, les accompagnements physiques auprès des spécialistes l'IME et le SESSAD s'appuient sur un travail en partenariat avec les acteurs de santé de ville, l'hôpital de proximité, la structure HANdisanté spécialisée dans le soin des personnes en situation de handicap.

L'équipe infirmière de l'IME et du SESSAD est en charge d'accompagner le parcours de soin en lien avec la famille et la médecine de ville.

La médecine de ville est sollicitée pour les bilans médicaux réguliers.

Un pédiatre ouvre son cabinet aux jeunes de l'IME et leurs parents une fois par mois.

Deux psychologues mettent en œuvre des accompagnements, des évaluations qui permettent l'analyse des besoins des jeunes et l'évolution des projets personnalisés.

Pour l'IME, le circuit du médicament s'appuie sur la prescription du médecin traitant. La distribution est réalisée par les IDE en poste et peut être déléguée après préparation aux éducateurs présents.

Chaque jeune bénéficie, à minima, d'une consultation médicale annuelle.

Un travail sur l'accès et l'appropriation des soins s'est engagé. Il est proposé sur l'établissement un atelier d'habituations aux soins.

L'établissement engage également une démarche de prévention auprès des jeunes accompagnés : vie affective et sexuelle, accès aux soins bucco-dentaire, actions de sensibilisation vaccinations,...

Rééducation et réadaptation fonctionnelle

Prestations des auxiliaires médicaux

Les soins de rééducation fonctionnelle sont assurés par un psychomotricien salarié du domaine de Lapeyre, des psychomotriciens et des orthophonistes libéraux ainsi que par tout autre professionnel libéral sur prescription médicale. Des indications de soin peuvent être proposées suite à une réunion projet.



Prestations en matière d'autonomie

Accompagnements pour les actes de la vie quotidienne

Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui

Accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité

Les prestations en matière d'autonomie sont assurées par les moniteurs et éducateurs spécialisés, AES, AMP et aides-soignants.

L'établissement propose de l'hébergement de semaine. Cet internat est un lieu de développement de compétences dans tous les actes de la vie quotidienne.

L'objectif est d'accompagner et de préparer au mieux le jeune à être autonome dans la gestion de ces temps : petit déjeuner, gestion de son linge, gestion de son espace de vie, repas, gestion du sommeil et des temps de nuit, hygiène quotidienne.

Les prestations de jours proposées sous forme d'atelier et d'activité ont lieu de 10h à 11h40 et de 13h40 à 15h40.

Pour le SESSAD, les prestations en matière d'autonomie sont assurées par une éducatrice spécialisée et/ou une aide médico psychologique à domicile.

Les jeunes sont accompagnés dans le développement de l'autonomie pour la réalisation des actes simples de la vie quotidienne avec l'utilisation de méthodes et d'outils adaptés permettant la répétition.

Les intervenants du SESSAD construisent avec le jeune des repères stables afin d'éviter des comportements inadaptés et favoriser les apprentissages. Les outils utilisés servent alors à structurer le temps, les étapes, les actions pour permettre au jeune l'appropriation et la généralisation des apprentissages.

Les communications alternatives augmentées, les outils numériques sont déployés.

Le groupe de pairs est un lieu de pratique et d'apprentissage des codes sociaux.

Des espaces d'inclusions (classes, activités en petits groupes...) sont déployés à l'extérieur de la structure pour généraliser les apprentissages réalisés par les enfants et adolescents accompagnés.

Une classe externalisée est un lieu de développement de la communication alternative partagée avec les autres enfants dans des environnements sécurisés.

La participation des jeunes à leur projet personnalisé et à la construction de leur parcours est favorisée autant que possible.

Des interventions sont co-construites avec les familles sur des projets spécifiques.

La recherche d'une alliance est réalisée entre la famille et l'établissement pour répondre au plus près des besoins de l'enfant.

Des formations partagées entre les familles et les salariés sont mises en place.

Prestation de coordination renforcée pour la cohérence du parcours

L'IME s'appuie sur le travail réalisé par la coordinatrice de parcours et l'assistante sociale pour accompagner la sortie de l'établissement des jeunes de plus de 20 ans.

Des accompagnements sur des structures adultes dans le cadre de l'orientation des personnes sont organisés.

Des rencontres et des points réguliers sont réalisés pour confirmer les choix d'orientation des jeunes adultes et de leurs parents.

Des partenariats actifs sur le territoire existent avec :

- Les autres structures du territoire
- Le secteur sanitaire et notamment la pédopsychiatrie,
- L'ASE
- ...

Le SESSAD coordonne les prestations afin de répondre aux besoins des jeunes.

Il favorise le plus possible le parcours d'inclusion en étant en soutien mais aussi acteur dans les actions réalisées.

Les professionnels travaillent des réorientations si besoin et accompagnent le jeune et les familles dans l'évolution du parcours.



Prestations pour la participation sociale

Accompagnements pour exercer ses droits

Accompagnements à l'expression du projet personnalisé

Accompagnements à l'exercice des droits et libertés

La recherche du consentement du jeune est réalisée par des rencontres individuelles entre le référent éducatif, avec la famille et/ou l'enfant.

Des entretiens et des échanges rythment l'ensemble des journées de l'enfant pour identifier l'expression de ses choix et de ses volontés.

Les prestations sociales sont assurées par l'assistante sociale, le référent de parcours ou l'éducateur référent.

Le responsable éducatif est garant de la mise en œuvre du projet personnalisé. Une réunion évaluation / projet annuelle est réalisée pour chaque jeune. Le projet personnalisé prend en compte les besoins du jeune, de sa famille et fixe les objectifs à venir.

Les jeunes sont encouragés dans l'exercice des droits et libertés : informations dans le livret d'accueil en format adapté et sont sollicités pour le CVS.

La charte des droits et libertés est remise à chaque jeune et à sa famille.

Accompagnements au logement

Accompagnements pour vivre dans un logement

Accompagnements pour accomplir les activités domestiques

Des prestations délivrées dans l'appartement d'application permettent aux jeunes accueillis de développer des compétences pour « vivre en logement ». Elles s'appuient sur différents sujets tels que la gestion du linge, cuisine, entretien du local, achats... Le SESSAD déplace ses prestations vers le lieu de vie du jeune.

Les accompagnements au logement sont proposés aux jeunes en âge d'y accéder : internat de l'IME et dans l'appartement d'application.

Un accompagnement aux activités est proposé chaque jour :

- activité cuisine, pâtisserie,
- gestion habillage / déshabillage, atelier vie sociale,
- hygiène personnelle,
- préparation des espaces repas.



Accompagnements pour participer à la vie sociale

Accompagnements du lien avec les proches et le voisinage

Accompagnements pour la participation aux activités sociales et de loisirs

Accompagnements pour le développement de l'autonomie pour les déplacements



La situation géographique de l'IME ne favorise pas le lien avec le voisinage, des relations peuvent cependant s'instaurer avec les commerçants du village. Les jeunes viennent de villes voisines et quelquefois éloignées à 30 km.

Lorsque les familles peuvent se déplacer, des animations peuvent être proposées pour elle et leurs proches avec leur enfant, médiatisées par des animateurs professionnels ou éducateurs.

Des partenariats avec des associations de loisirs sont développés pour accompagner la participation sociale des jeunes accompagnés.

Portés par les éducateurs, ils facilitent l'inclusion dans le village et les relations sociales.

Les clubs de loisirs et sportifs sont sollicités dès que possible à titre individuel ou collectif.

Les premiers déplacements travaillés, sont ceux réalisés en voiture ou transports collectifs qui restent pour certains jeunes des temps compliqués et sources d'angoisse. Certains, en fonction des besoins, travaillent les déplacements piétons pour faciliter leur participation aux activités extérieures.

L'accompagnement en SESSAD permet d'intervenir au plus proche du bassin de vie de l'enfant. Des partenariats avec des associations de loisirs sont développés pour accompagner la participation sociale des jeunes accompagnés.

Ils facilitent l'inclusion dans le lieu de vie du jeune, dans son quartier ou sa ville.

Les clubs de loisirs et sportifs, comme les associations HandiSport, sont sollicités dès que possible à titre individuel ou collectif sur le bassin de vie.

Les professionnels du SESSAD informent et aident les parents demandeurs à la mise en place de séjours de vacances adaptées. Ils soutiennent et préviennent des situations d'épuisement des aidants.

Accompagnements en matière de ressources et d'autogestion

Accompagnements pour l'ouverture des droits

Accompagnements pour l'autonomie de la personne dans la gestion des ressources

Informations, conseils et mise en œuvre des mesures de protection des adultes

Une information est délivrée à chaque parent sur ses droits et ses possibilités de protection pour leur enfant. Le jeune peut participer à ces échanges conduits par l'assistante sociale qui apporte un appui à la constitution des dossiers de demande de protection.

Accompagnements pour exercer ses rôles sociaux

Accompagnements pour mener sa vie d'élève, d'étudiant ou d'apprenti

Accompagnements pour préparer sa vie professionnelle

Accompagnements pour mener sa vie professionnelle

Accompagnements pour réaliser des activités de jour spécialisées

Accompagnements de la vie familiale, de la parentalité, de la vie affective et sexuelle

Accompagnements pour l'exercice de mandats électoraux, la représentation des pairs et la pair aidance

Chaque jeune scolarisé a un projet personnalisé de scolarité (PPS) annexé au PPA. La scolarisation est pensée en fonction des besoins du jeune mais aussi de sa capacité à participer à ce temps. La scolarisation est réalisée sur une unité d'enseignement externalisée (UEE) à l'école du village. Pour les jeunes accompagnés par le SESSAD, la scolarisation est réalisée sur les écoles, collèges ou lycée dont le jeune dépend.

Le parcours scolaire est construit par les familles et l'équipe pédagogique de l'éducation nationale. La mise en place du parcours est établie lors de la réunion de l'Equipe de Suivi de Scolarité (ESS). L'éducatrice spécialisée, ou un salarié du SESSAD, est invité à participer aux ESS.

Les salariés du SESSAD proposent des solutions sur l'adaptation de l'environnement et des outils scolaires.

Ils peuvent étayer le travail des AESH en informant sur les spécificités du jeune, en se coordonnant autour de la mise en place et de l'utilisation quotidienne de compensations nécessaires au jeune pour l'aider dans sa scolarité, en s'ajustant au quotidien dans le positionnement de l'AESH afin de permettre au jeune de bénéficier d'une aide à la scolarité en expérimentant une autonomie en lien avec ses capacités.

Le parcours scolaire est construit en collaboration avec les familles, l'enseignante de l'éducation nationale, la psychologue de l'IME et l'équipe éducative. La mise en place du parcours est établi lors de la réunion de l'Equipe de Suivi de Scolarité (ESS).

Peu d'actions collectives sont mises en œuvre par l'IME pour préparer la vie professionnelle compte tenu de la spécificité du public. L'établissement peut être en lien avec des lycées professionnels, techniques, CFA, MFR ... en fonction du projet professionnel du jeune.

Il peut apporter une expertise sur l'autisme vers le lieu d'apprentissage.

Il peut accompagner physiquement le jeune sur les lieux de formation théoriques et pratiques pour apporter des outils spécifiques à l'autisme

Toutefois, dans le cas où le besoin de préparation est repéré, l'établissement s'appuie sur des conventionnements :

- avec des IMPRO voisins,
- sur des stages dans des associations caritatives,
- le PCPE Autisme,
- le DUO DAY.

Le SESSAD peut permettre la découverte des métiers et des orientations (partenariat avec le CIO) au jeune et sa famille.

Les accompagnements déployés pour réaliser des activités de jour s'appuient sur l'évaluation des besoins et les bilans effectués. Ils permettent de construire des programmes et des séquentiels d'activités en référence avec les bonnes pratiques. Des activités sportives, culturelles, artistiques et sociales, rythment la journée des jeunes accompagnés.

Un programme sur la Vie Affective Relationnelle et Sexuelle est en cours de déploiement avec l'IREPS. Un groupe de pilotage est constitué et des groupes de travail vont être déployés conjointement avec les familles afin d'accompagner les adolescents dans l'expression de leurs émotions, et ressentis.

Un travail avec la famille est proposé pour chaque jeune en fonction des besoins. Des rencontres entre familles et professionnels sont organisées plusieurs fois sur l'année. Des visites à domicile peuvent être proposées en fonction des besoins.

Le CVS est partagé entre l'IME, SESSAD et la MAS ce qui facilite les échanges entre parents et un partage d'expériences.

1.4.2. Prestations de la MAS

Prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles

Soins somatiques et Psychiques

Soins médicaux à visée préventive, curative et palliative

Soins techniques et de surveillance infirmiers ou délégués

Prestations des psychologues

Prestations des pharmaciens et préparateurs en pharmacie

Dans un contexte territorial particulièrement touché par les problématiques de démographie médicale, les prestations de soins sont réalisées sur le site par le service infirmier un temps restreint d'intervention de médecin généraliste perdue.

Des conventions sont formalisées avec les services de soin de droit commun : HAD, Handisanté, Equipe mobile de Psychiatrie, établissement du secteur.

Un soutien est mis en place par l'équipe infirmière dans la prise de rdv d'accompagnement auprès des spécialistes.

L'équipe infirmière est en charge d'accompagner le parcours de soin.

La médecine de ville est sollicitée pour les bilans médicaux réguliers. Une convention est en cours de signature.

Une psychologue réalise des accompagnements, des évaluations qui permettent l'analyse des besoins des adultes et l'évolution des projets personnalisés.

Pour la MAS, le circuit du médicament s'appuie sur la prescription du médecin traitant. La distribution est réalisée par les infirmiers en poste et peut être déléguée après préparation aux éducateurs présents.

L'établissement s'appuie sur une pharmacie externe avec le système de préparation des doses à administrer (PDA).

Chaque personne bénéficie, a minima, d'une consultation médicale annuelle.

Un travail sur l'accès et l'appropriation des soins s'est engagé. Il est proposé sur l'établissement des consultations blanches. L'établissement engage également une démarche de prévention auprès des personnes accompagnées : vie affective et sexuelle, accès aux soins bucco-dentaire, gynécologiques et dermatologiques.

Rééducation et réadaptation fonctionnelle

Prestations des auxiliaires médicaux

Les soins de rééducation fonctionnelle sont assurés par un psychomotricien, un kinésithérapeute salariés du domaine de Lapeyre, des psychomotriciens et des orthophonistes libéraux ainsi que par tout autre professionnel libéral sur prescription médicale. Des indications de soin peuvent être proposées suite à une réunion projet. Une ergothérapeute réalise les évaluations, adaptations et mises en œuvre de matériel adapté.



Prestations en matière d'autonomie

Accompagnements pour les actes de la vie quotidienne

Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui

Accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité

Les prestations en matière d'autonomie sont assurées par les moniteurs et éducateurs spécialisés, AES, AMP et aides-soignants.

L'établissement propose de l'hébergement et de l'accueil de jour. Ce dernier est un lieu de développement de compétences dans tous les actes de la vie quotidienne et de répit pour les aidants des personnes accueillies.

L'objectif est d'accompagner et de préparer au mieux l'adulte à être autonome dans la gestion de ces temps : petit déjeuner, gestion de son linge, gestion de son espace de vie, repas, gestion du sommeil et des temps de nuit, hygiène quotidienne.

Des prestations de jours sont proposées sous forme d'ateliers et d'activités.

Il est mis en place des communications alternatives augmentées.

Des outils numériques avec logiciel adapté sont développés.

Le groupe de pairs est un lieu de pratique et d'apprentissage des codes sociaux.

Des espaces d'inclusions sont déployés à l'extérieur de la structure pour généraliser les apprentissages réalisés par les adultes accompagnés.

La participation des adultes à leur projet personnalisé et à la construction de leur parcours est favorisée autant que possible.

Des interventions sont co-construites avec les familles sur des projets spécifiques.

La recherche d'une alliance est réalisée entre la famille et l'établissement pour répondre au plus proche des besoins de la personne.

Des formations partagées entre les familles et les agents sont organisées : autodétermination, communication, ...

Des outils de communication adaptés sont mis en place pour chacun des résidents en fonction de leurs attentes et souhaits.

Prestation de coordination renforcée pour la cohérence du parcours

La MAS s'appuie sur le travail réalisé par la coordinatrice de parcours et l'assistante sociale pour accompagner la sortie de l'établissement.

Des réorientations si besoin vers des établissements pour personnes âgées avec l'appui des représentants légaux.



Prestations pour la participation sociale

Accompagnements pour exercer ses droits

Accompagnements à l'expression du projet personnalisé

Accompagnements à l'exercice des droits et libertés

La recherche du consentement est réalisée par des rencontres individuelles entre le référent éducatif, la famille et l'adulte, avec sa capacité à se positionner. Des entretiens et des échanges rythment l'ensemble des journées de l'adulte pour identifier l'expression de ses choix et de ses volontés.

Les prestations sociales sont assurées par l'assistante sociale, le référent de parcours ou l'éducateur référent.

Le responsable éducatif est garant de la mise en œuvre du projet personnalisé. Une réunion évaluation / projet annuelle est réalisée pour chaque adulte, prenant en compte les besoins de la personne, de sa famille tout comme les évaluations et observations de l'équipe pluridisciplinaire, et fixe les objectifs à venir.

Les adultes sont encouragés dans l'exercice des droits et libertés : informations dans le livret d'accueil en format adapté et sont sollicités pour le CVS.

La charte des droits et libertés est donnée à chaque adulte et à sa famille.

Accompagnements pour participer à la vie sociale

Accompagnements du lien avec les proches et le voisinage

Accompagnements pour la participation aux activités sociales et de loisirs

Accompagnements pour le développement de l'autonomie pour les déplacements

La situation géographique de la MAS ne favorise pas le lien avec le voisinage ou le réseau proche.

Des partenariats avec des associations de loisirs sont développés pour accompagner la participation sociale des adultes accompagnés. Portés par les éducateurs, ils facilitent l'inclusion dans le village et les relations sociales. Les clubs de loisirs et sportifs sont sollicités dès que possible à titre individuel ou collectif, mais le rapprochement sur le territoire de vie de la personne accompagnée reste encore compliqué.

Les premiers déplacements travaillés, sont ceux réalisés en voiture ou transports collectifs qui restent pour certains adultes des temps compliqués et sources d'angoisse. Certains, en fonction des besoins, travaillent les déplacements piétons pour faciliter leur participation aux activités extérieures.

Accompagnements au logement

Accompagnements pour vivre dans un logement

Accompagnements pour accomplir les activités domestiques

La MAS est un lieu de vie.

Un accompagnement aux activités est proposé chaque jour:

- activité cuisine, pâtisserie,
- gestion habillage/déshabillage, atelier vie sociale,
- hygiène personnelle,
- préparation des espaces repas.

De manière individuelle en fonction des demandes des personnes, un accompagnement vers une modification de lieu de vie ou les projets de vie en habitat inclusif sont accompagnés par l'équipe de l'établissement.

Accompagnements en matière de ressources et d'autogestion

Accompagnements pour l'ouverture des droits

Accompagnements pour l'autonomie de la personne dans la gestion des ressources

Informations, conseils et mise en œuvre des mesures de protection des adultes

Un accompagnement pour l'accès aux droits est mis en œuvre par l'assistante sociale auprès du représentant légal. L'assistance sociale apporte un appui à la constitution des dossiers de demande de protection.

Accompagnements pour exercer ses rôles sociaux

Accompagnements pour mener sa vie d'élève, d'étudiant ou d'apprenti

Accompagnements pour préparer sa vie professionnelle

Accompagnements pour mener sa vie professionnelle

Accompagnements pour réaliser des activités de jour spécialisées

Accompagnements de la vie familiale, de la parentalité, de la vie affective et sexuelle

Accompagnements pour l'exercice de mandats électoraux, la représentation des pairs et la pair aideance

Les accompagnements déployés pour réaliser des activités de jour s'appuient sur l'évaluation des besoins et les bilans effectués. Ils permettent de construire des programmes et des séquentiels d'activités en référence avec les bonnes pratiques. Des activités sportives, culturelles, artistiques et sociales, rythme la journée des adultes accompagnés.

La vie affective et sexuelle fait partie intégrante du projet personnalisé. Cela est travaillé avec l'adulte et son représentant légal quand il y a lieu. Des outils spécifiques, adaptés et individuels sont mis en œuvre. Les professionnels sont formés régulièrement à cela.

Un travail avec la famille et représentants légaux est proposé pour chaque personne en fonction des besoins. Des rencontres entre familles et professionnels sont organisées régulièrement sur chaque service. Des visites à domicile peuvent être proposées en fonction des besoins.

Le CVS est partagé entre l'IME et la MAS ce qui facilite les échanges entre parents et un partage d'expériences.



2.

La démarche participative et concertée de l'écriture du projet d'établissement

2.1. Présentation de la démarche

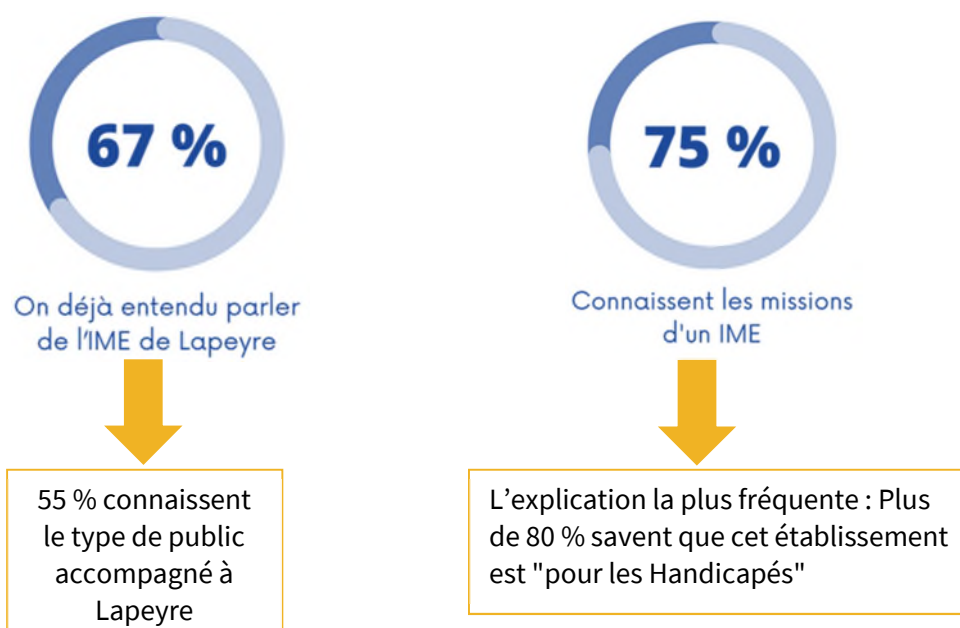
La démarche d'élaboration du projet d'établissement a débuté en mars 2022. Elle s'est appuyée sur un comité de pilotage régional qui a permis d'élaborer une trame commune et une cohérence de présentation entre les ESMS de l'UGECAM Aquitaine prenant en compte les orientations des politiques publiques incluses dans le projet du Groupe.

Elle a été également renforcée par des groupes de travail constitués de salariés, avec parfois la participation des familles, avec l'appui des cabinets externes missionnés sur différents sujets.

L'établissement a donné accès dans ses communications par mail à des questionnaires en ligne qui même s'ils restent peu représentatifs, par un faible taux de retour, font remonter des sujets, des souhaits et des besoins qui seront abordés dans ce projet 2023-2027.

Ce projet est le fruit de réflexions partagées tout au long de l'année sur des réorganisations des modifications réalisées par les professionnels à l'IME ou à la MAS. Elles vont permettre dans l'avenir de faire avancer le quotidien des établissements, la sécurité des personnes accueillies tout en proposant des actions en lien avec la transformation de l'offre de service vers une approche plus inclusive.

L'établissement a missionné des étudiants en formation Educateur Spécialisé pour réaliser une enquête de territoire afin de mieux identifier l'image de l'établissement et du public accompagné. Les étudiants sont donc allés à la rencontre de douze commerçants et habitants avec un questionnaire composé de six questions.





Sont au courant qu'il y a un IME à Layrac



Trouvent que l'IME est bien inclus sur le territoire



45 % pense qu'il est trop loin du village et qu'il ne participera pas assez à la vie du village



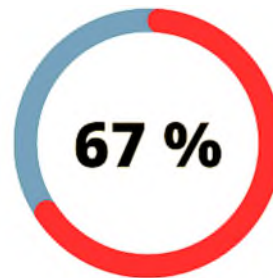
Pensent que l'IME soit bien localisé



Oui car c'est "un cadre joli, calme, agréable pour les personnes, qui sont à l'écart de la ville"



Non car "mal indiqué, ils seraient mieux dans le village, dommage que ce soit en hauteur, il n'y a pas d'informations sur les panneaux lumineux de la commune, ils sont en retrait"



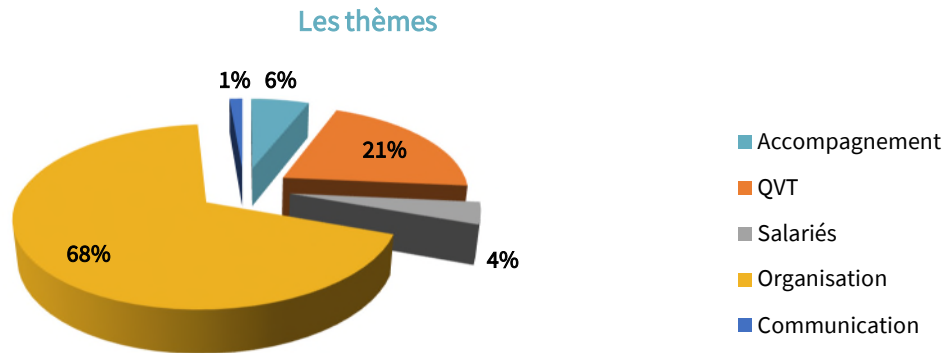
N'ont pas de connaissances sur les troubles du spectre de l'autisme



Les personnes interrogées ont tout de même souligné que concernant les TSA ils avaient eu des informations principalement par le biais des émissions de télévision. De plus, lorsque nous avons échangé autour des missions d'un IME, les personnes disant connaître le lieu, ne savaient pas en revanche ce qui était proposé en termes d'accompagnement

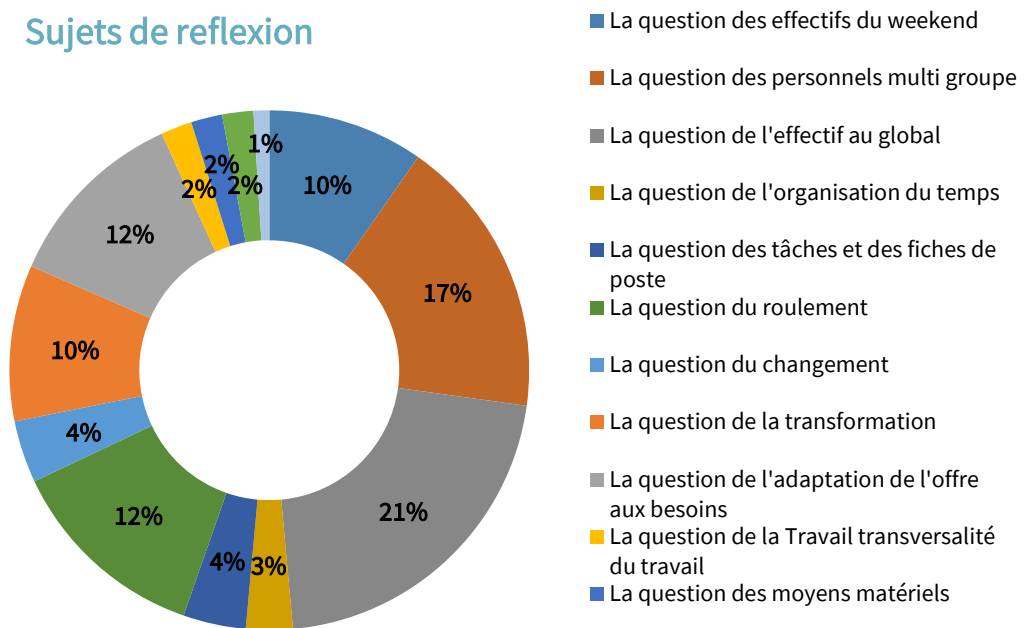
En parallèle, des réflexions régionales ont été engagées sur les thèmes : réorganisation du travail, Qualité de vie au travail et Management

Dans ce cadre-là, l'établissement a envoyé un recueil de propositions afin d'identifier la proportion de sujets à traiter et à prioriser. Plus de 50 % des agents ont répondu. Les recueils ont fait émerger plusieurs sujets de réflexion qui devront être abordés et priorisés dans le projet d'établissement.



Le thème de l'organisation, QVT, condition de travail, est une préoccupation majeure pour les agents. Une analyse plus approfondie démontre que ce sujet est lui-même constitué de plusieurs questions qui n'ont pas la même récurrence.

Sujets de réflexion

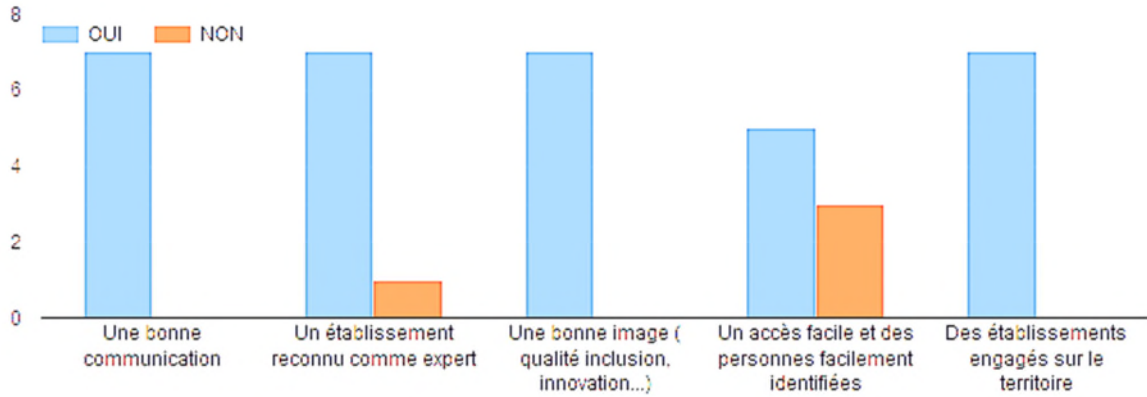


Les familles ont également été associées à ces réflexions et leur avis a été recueilli par le biais d'un questionnaire. Les sujets qui remontent sont les suivants :

- une absence d'offre de répit (du soutien à domicile jusqu'à accueil répit),
- des familles qui renvoient un souhait de soutien plus important (soutien à l'orientation, accès aux droits, mesures de protection),
- un droit à la scolarisation qui n'est pas appliqué sur l'IME pour la majorité des jeunes accueillis.

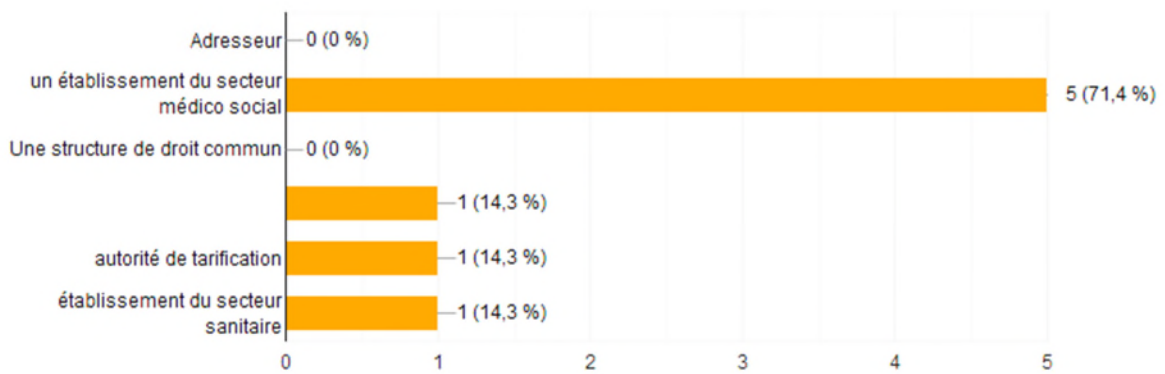
Les Partenaires locaux ont également été sollicités :

Pour les items suivants, comment qualifieriez-vous le Domaine de LAPEYRE ?



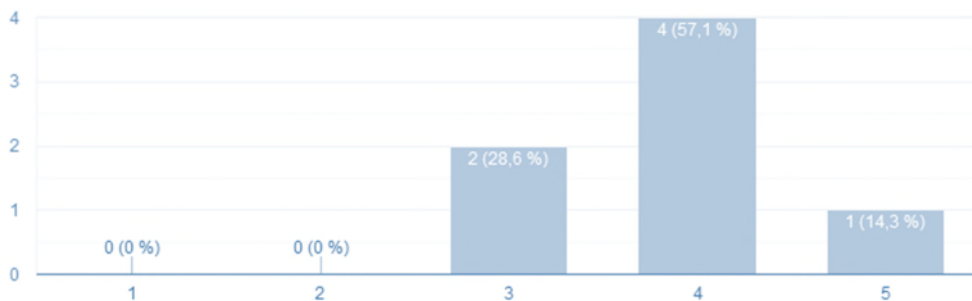
Quel est mon lien avec l'établissement ?

7 réponses



Où situez vous notre partenariat ?

7 réponses



Que représente pour vous le Domaine de LAPEYRE

6 réponses

Un établissement sérieux

un partenaire essentiel

l'un des ESMS du territoire apportant une réponse aux besoins des personnes en situation de handicap

un partenaire

un établissement médico-social regroupant un IME, un SESSAD, une MAS

un lieu où se trouve un FAM et une MAS . Etablissement capable d'accueillir certains de nos patients

2.2. Bilan des orientations stratégiques des projets d'établissements 2016-2020

| | | |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| Accompagnement et offre de service | Développement de techniques de communication alternatives | |
| | Adolescence, intimité, sexualité : Quel accompagnement ? | |
| | Le statut d'adulte en MAS : quelle reconnaissance, quels droits ? | |
| | La création de 4 places de semi internat | |
| Projet social | Procéder à la réécriture du DUERP, en partenariat avec le CSSCT | |
| | Pôle information : Développement et investissement | |
| | Promouvoir l'accompagnement des fins de carrières, dans le cadre des accords régionaux et de la mise en œuvre de la GPEC, au regard de la démographie de l'établissement | |
| Projet qualité et organisation | Développer les indicateurs de la performance | |
| | Faire vivre les objectifs du programme de l'Union dans l'établissement | |
| | Conventionnement avec l'HAD en lien avec les équipes mobiles de soins palliatifs | |
| Partenariat environnement | Promouvoir l'accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite | |
| | Améliorer les pratiques professionnelles par l'échange avec les partenaires | |
| | Ouvrir l'établissement sur l'environnement : intégration des usagers dans des actions sportives, culturelles et de loisir. | |
| | Engager des actions visant le développement durable et la protection environnementale | |

3.

Diagnostic et analyse de positionnement



FORCES

Des autorisations de fonctionnement qui ont évoluées pour mieux coller aux besoins d'accompagnement des publics.

Une offre de service priorisée pour les personnes en situation de polyhandicap ou avec TSA qui s'inscrit en complémentarité des offres portées par les autres acteurs du territoire.

Une expertise forte des équipes sur le volet polyhandicap et TSA.

Sur l'IME, la scolarisation en UEEP primaire.

Des projets tels que l'appartement thérapeutique qui répondent à des besoins identifiés sur l'IME et la MAS (logique d'efficience recherchée).



FAIBLESSES

Des établissements isolés géographiquement.

Immobilier et mobilier vétustes et plus toujours conformes aux besoins et usages.

Une offre d'accompagnement qui reste très institutionnalisée.

Une fonction ressource auprès des acteurs de l'environnement encore limitée.

Une absence d'offre de répit (du soutien à domicile jusqu'à accueil répit).

Des familles qui renvoient un souhait de soutien plus important (soutien orientation, accès aux droits, mesures de protection).

Un droit à la scolarisation qui n'est pas appliqué sur l'IME pour la majorité des jeunes accueillis.

Concilier la liberté de circuler et sécurité des résidents.



OPPORTUNITÉS

Des modalités d'accompagnement qui commencent à se diversifier et s'ouvrent sur le territoire.

Une inscription importante sur le territoire dans les dynamiques partenariales (GCSMS, collectivités, partenaires de droit commun).

Des ressources et expertises disponibles au siège pour accompagner le changement.

Une inscription territoriale qui favorise le travail en partenariat.

Des budgets mobilisables via AMI ou CNR pour accompagner la transformation de l'offre.

Une expertise sollicitée par les partenaires.



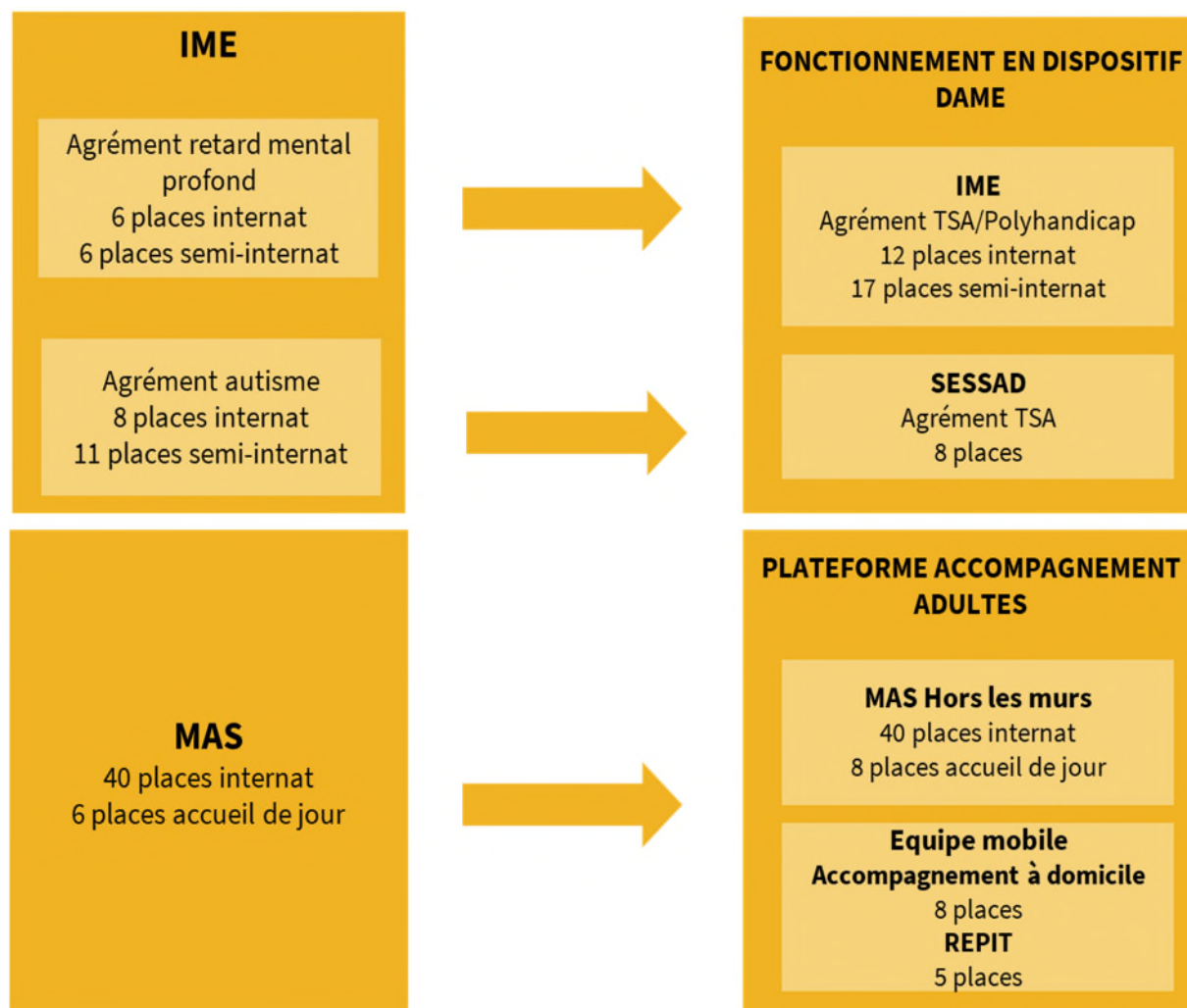
MENACES

Une visibilité à consolider
Des problématiques de recrutement sur la MAS qui peuvent altérer la qualité.

Le manque d'attractivité du secteur médico-social.

Un territoire concurrentiel.

Propositions ayant initié les transformations du Domaine de Lapeyre dans le CPOM. La montée en charge de la transformation et de l'installation des places se fera de manière progressive sur la durée totale du CPOM



4.

Modalités de suivi et d'évaluation du projet

De la même manière que le CPOM fait l'objet d'un suivi régulier en lien avec les autorités de tutelles dans le cadre des comités de suivi, les projets d'établissement des ESMS et plus particulièrement leurs objectifs opérationnels seront intégrés dans les plans d'actions qualité de chacun des établissements.

Ces derniers seront pilotés par une instance spécifique mise en place afin de suivre la programmation des orientations, les actualiser éventuellement et assurer une traçabilité de leur progression.

Par ailleurs des indicateurs d'évaluation seront mis en place aussi bien qualitatifs que quantitatifs :

- indicateurs de gestion,
- indicateurs relatifs à l'activité et aux modalités d'accompagnement,
- suivi de la qualité de l'accompagnement via les évaluations de la qualité et la remontée d'enquêtes auprès des personnes accompagnées, des familles, des partenaires et des salariés,
- suivi des plans d'action mis en œuvre : Accès à la santé, QVCT (Qualité de vie et des conditions de travail), RSO (Responsabilité sociétale des organisations), ...



CHAPITRE 2

ORIENTATIONS ET PROJETS 2023-2027



Axe 1. Conforter la place de l'établissement sur son territoire, contribuer à améliorer les réponses aux besoins en développant une approche inclusive dans la construction de parcours adaptés

Axe 2. Renforcer la place de la personne dans son accompagnement et favoriser l'expression de ses choix

Axe 3. Renforcer la démarche qualité, l'expertise et l'innovation

Axe 4. Promouvoir des modes de management et des organisations internes performantes et motivantes

Axe 5. Valoriser le patrimoine immobilier et l'adapter aux politiques de l'établissement



AXE 1

Conforter la place de l'établissement sur son territoire, contribuer à améliorer la réponse aux besoins en développant une approche inclusive dans la construction de parcours adaptés

Les dispositifs d'accompagnement multiples à l'instar de ce qui est proposé pour les DITEP sont des modèles nouveaux et expérimentaux, qui vont modifier la manière de concevoir et d'accompagner les parcours des personnes dans les ESMS. Le secteur médico-social est en pleine transformation avec un objectif de modernisation, d'efficacité et de professionnalisation.

Le référentiel Serafin PH va bousculer les pratiques actuelles ; il permettra notamment de valoriser les activités d'expertise des établissements via la mise en avant d'une nouvelle nomenclature d'évaluation des besoins et des prestations réalisées.

L'agrément obtenu en octobre 2021, joue un rôle clé dans la fluidité de parcours possible et attendue en mixant les prestations et les lieux possibles d'intervention.

Le Domaine de Lapeyre aussi bien pour l'accompagnement des enfants que pour l'accompagnement des adultes envisage de faire encore évoluer son offre de service et permettre ainsi une réponse multiple aux besoins, adaptable dans le temps.

IL s'agit donc d'adapter les pratiques afin de répondre aux besoins de manière individualisée, de développer les compétences des professionnels et la dynamique territoriale pour maintenir un haut niveau de technicité médicale, paramédicale et socioéducative favorisant le maintien à domicile et l'inclusion en milieu ordinaire.

Objectif 1

MODIFIER L'OFFRE DE SERVICE POUR DÉVELOPPER LE VIRAGE INCLUSIF

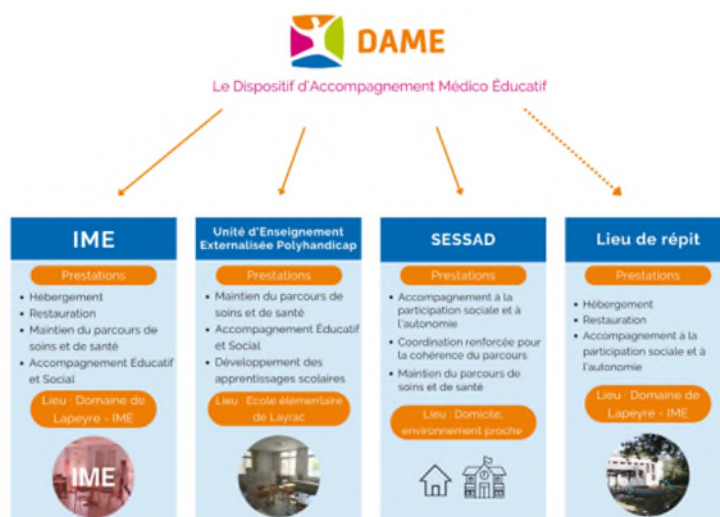
Face à la nécessité d'inclure les personnes dans la vie ordinaire, en fonction de leurs potentialités, des évolutions récentes ont pu être mises en place et doivent se poursuivre afin de garantir à chaque personne accompagnée quel que soit son âge, sa situation et ses besoins, une réponse adaptée tout en respectant ses choix de vie et ceux de sa famille.


Pour le secteur enfance de l'établissement, l'évolution du projet a été la suivante :


- Depuis septembre 2022 l'établissement est doté d'une Unité d'Enseignement Externalisée Polyhandicap.
- Un SESSAD de 4 places est ouvert sur le domaine depuis octobre 2021.
- Sur la partie IME, les accueils à temps partiel sont de plus en plus sollicités contrairement aux temps d'hébergement, notamment pour les plus jeunes. Les besoins d'hébergement remontent au moment de l'adolescence, période durant laquelle, les périodes de crises peuvent être plus nombreuses.

Le fonctionnement en dispositif permet une réactivité dans l'organisation d'une réponse et couvre l'ensemble des besoins :

- accompagner le parcours du jeune de 6 à 20 dans les lieux lui permettant d'accéder à la vie en milieu ordinaire,
- développer des actions de soutien à l'inclusion scolaire et/ou à l'acquisition de l'autonomie,
- proposer des accompagnements individuels ou en petit groupe en lien avec les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (RBPP) de l'HAS,
- soutenir les familles dans l'évolution du parcours de vie de leur enfant et/ou adolescent aux différents stades de l'évolution des besoins,
- développer et coordonner des actions de soins et d'éducation en collaboration avec l'entourage immédiat du jeune dans son environnement familial, social et scolaire,
- assurer la cohérence des soins en lien avec les familles,
- de co-construire un projet adapté aux besoins du jeune et sa famille,
- permettre au jeune accueilli d'avoir un accès à la culture, à la citoyenneté et à tous les dispositifs de droits communs,
- préparer les orientations vers les SESSAD-pro.



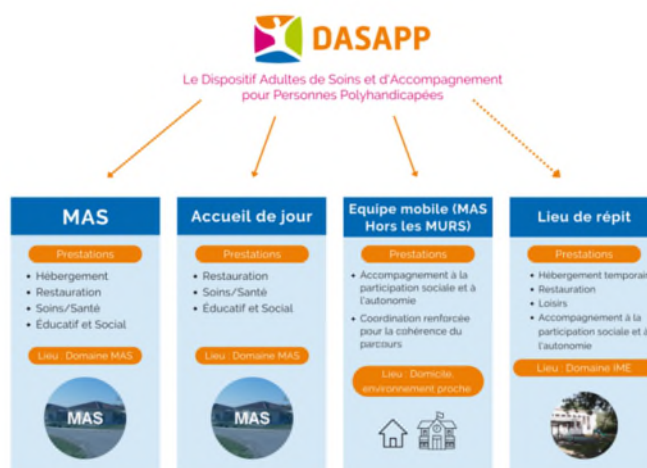
| Action 1 - Créer un dispositif : DAME | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Actions et Moyens | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Créer les services qui composeront le DAME ➤ Communiquer à l'interne et à l'externe sur le dispositif ➤ Créer un dossier unique d'admission sur le pôle ➤ Modifier les procédures d'admission et les organisations internes ➤ Finaliser les constructions administratives |
|  Acteurs à mobiliser | Equipe pluri professionnelle de l'IME, SESSAD et l'UEEP Education nationale PCPE Etablissements partenaires MDPH ARS |

| Action 2 – Augmenter la capacité du SESSAD | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Actions et Moyens | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Augmenter la capacité du SESSAD (Création de 4 places supplémentaires) pour un total de 8 places effectives et 12 places en file active |
|  Acteurs à mobiliser | Equipe SESSAD MDPH, Direction de l'établissement Partenaires extérieurs |

Pour ce qui concerne l'évolution de l'offre de la MAS, le projet de transformation émane d'un constat réalisé durant la période COVID qui démontre que suite au confinement le domicile et l'environnement familial peut être un lieu d'accompagnement pour la personne polyhandicapée. Il ressort également que les demandes d'accompagnement pour les personnes adultes polyhandicapées en accueil de jour ou pour des accompagnements à temps partiels augmentent.

L'offre d'accompagnement pensée au sein du Domaine de Lapeyre permet également une adaptation de la réponse en fonction des besoins identifiés et permet d'envisager également un réel parcours en fonction de l'évolution de l'âge des personnes adultes accompagnées :

- une possibilité d'hébergement,
- un accueil en journée sur une unité d'accueil de jour,
- un accompagnement en milieu ordinaire par l'équipe mobile,
- une solution de répit.



Action 3 – Créer le dispositif adulte : le DASAPP

Actions et Moyens

- Créer un dispositif adulte le DASAPP qui facilite la fluidité des parcours et qui permet un accès facilité aux différentes prestations proposées
- Accompagner le parcours des adultes à partir de 18 ans dans les lieux lui permettant d'accéder à l'inclusion et l'intégration
- De développer des actions de soutien à l'inclusion depuis l'établissement ou le domicile
- Poursuivre des accompagnements individuels ou en petit groupe en lien avec les RBPP de l'HAS
- Soutenir les familles dans l'évolution du parcours de vie de leurs proches aux différents stades de l'évolution des besoins
- Développer et coordonner des actions de soins et d'éducation en collaboration avec l'entourage immédiat dans son environnement familial, social depuis le domicile ou l'établissement
- D'assurer la cohérence des soins en lien avec les familles
- De co-construire un projet adapté aux besoins de la personne accompagnée.
- De permettre à la personne d'avoir un accès à la culture, à la citoyenneté et à tous les dispositifs de loisir de droit commun : Sport, activité physique, loisir
- Déployer le parcours de soin et un accès facilité à la santé
- Fluidifier le parcours, faciliter les évolutions du projet de vie de la personne

Acteurs à mobiliser

Equipe de la MAS
Les familles
Les services de santé de ville

MDPH
Les services de droit commun

Action 4 – Créer une équipe mobile "MAS hors les murs"

Actions
et
Moyens

- Apporter une aide aux aidants dans une optique de prévention des situations complexes
- Répondre à des situations d'épuisement des aidants en proposant un panel de solutions adaptées en milieu ordinaire
- Proposer des espaces de relais depuis le domicile
- Éviter l'isolement et l'aggravation des situations au domicile
- Maintenir un accès aux soins si besoin
- Soutenir les projets personnalisés et les parcours des personnes accueillies
- Développer les compétences des adultes en matière d'autonomie de communication et de relations sociales
- Maintenir les acquis
- Construire le calendrier de fonctionnement en lien avec les partenaires
- Recruter le personnel
- Finaliser l'organisation et le fonctionnement
- Articuler le fonctionnement avec la plateforme répit et la communauté 360°
- Proposer des espaces collectifs pour favoriser les échanges avec les pairs

Acteurs à
mobiliser

Equipe de la MAS
Les familles
ARS

MDPH
Associations partenaires
Plateforme 360°

Objectif 2

SOUTENIR LES AIDANTS ET LES FAMILLES AUX DOMICILES ET PERMETTRE LA CONTINUITÉ DES PARCOURS


Le domaine de LAPEYRE est régulièrement sollicité pour accompagner des jeunes autistes ou polyhandicapés sur des temps de vacances et de week-end.

La complexité des situations de ces jeunes oblige les familles à rechercher des solutions temporaires de répit.

Les partenaires associatifs, de santé du territoire, sont eux aussi confrontés à ces situations.

Le constat est le suivant :

- des besoins de soutien exprimés par les familles et aidants des personnes (enfants ou adultes),
- des demandes d'admission en urgence de plus en plus fréquentes,
- des adultes en situation de handicap de plus en plus nombreux à être maintenus à domicile.

| Créer une structure de répit | | | | | | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-----|------|----------|--------------------------|----------------------------------|-----------------|--|
| Actions et Moyens | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Créer une structure de répit (3 places) pour les 16-25 ans accueillant des jeunes polyhandicapés et TSA (la file active peut atteindre 6 personnes) ➤ Éviter les ruptures familiales et l'usure des aidants ➤ Co-construire la transition vers l'âge adulte ➤ Proposer des solutions alternatives à l'accueil en établissement ➤ Développer une offre de répit permettant aux adultes à partir de 18 ans, autistes et polyhandicapés, d'être accueillis le week-end et les vacances scolaires (ouverture 110 jours /an) ➤ Proposer des espaces de répit aux aidants en développant une offre de répit permettant aux enfants, adolescents, autistes et polyhandicapés, d'être accueillis, le week-end et les vacances (ouverture 110 jours /an) | | | | | | | | |
|  Acteurs à mobiliser | <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%;">Equipes IME, MAS</td> <td style="width: 50%;">ARS</td> </tr> <tr> <td>MDPH</td> <td>Familles</td> </tr> <tr> <td>Associations partenaires</td> <td>Plateforme territoriale de répit</td> </tr> <tr> <td>Plateforme 360°</td> <td></td> </tr> </table> | Equipes IME, MAS | ARS | MDPH | Familles | Associations partenaires | Plateforme territoriale de répit | Plateforme 360° | |
| Equipes IME, MAS | ARS | | | | | | | | |
| MDPH | Familles | | | | | | | | |
| Associations partenaires | Plateforme territoriale de répit | | | | | | | | |
| Plateforme 360° | | | | | | | | | |

Objectif 3

DÉVELOPPER L'INCLUSION SCOLAIRE, L'ACCES A LA SCOLARITE


Depuis septembre 2022 le domaine de LAPEYRE a ouvert une l'UEEP : 6 enfants peuvent bénéficier d'inclusion scolaire.

Cependant, au regard du nombre d'enfants accompagnés à l'IME, des besoins identifiés sur le territoire, le développement des actions en lien avec la scolarité doit être développé.

Au cours de l'année scolaire, ils pourront participer à des temps collectifs avec les autres enfants de l'école en adaptant les activités proposées.

A partir de 12 ans, en conformité avec les textes réglementaires, il leur sera proposé de continuer leur scolarité en fonction de leur PPS et projet de vie, et ce jusqu'à 16 ans. La scolarité pourra prendre plusieurs formes : Unité d'enseignement ou ULIS en fonction des compétences acquises.


Il pourra être également recherché des orientations professionnelles à partir de 14 ans.

| Développer le parcours de scolarisation | | | | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|---------------------|---------------------|------|-------|-----|
| Actions et Moyens | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Permettre aux enfants en situation de polyhandicap de bénéficier de l'UEEP dès leur admission à l'IME ➤ Développer des actions inclusives à l'intérieur de l'école ➤ Envisager l'installation d'une unité de l'IME dans une école afin de permettre des temps d'inclusion pour les jeunes pour lesquels la scolarisation en UEE est difficile ➤ Eviter la rupture de parcours pour les jeunes de 12 ans : envisager la création d'une UEE dans un Collège afin que en conformité avec les textes réglementaires, il soit proposé aux jeunes de continuer leur scolarité en fonction de leur PPS et projet de vie, et ce jusqu'à 16 ans. La scolarité pourra prendre plusieurs formes : Unité d'enseignement ou ULIS en fonction des compétences acquises. ➤ Proposer de poursuivre leur scolarité jusqu'à 16 ans | | | | | | |
|  Acteurs à mobiliser | <table border="0"> <tr> <td>Equipe éducative</td> <td>Enseignant référent</td> </tr> <tr> <td>Education Nationale</td> <td>MDPH</td> </tr> <tr> <td>Ville</td> <td>ARS</td> </tr> </table> | Equipe éducative | Enseignant référent | Education Nationale | MDPH | Ville | ARS |
| Equipe éducative | Enseignant référent | | | | | | |
| Education Nationale | MDPH | | | | | | |
| Ville | ARS | | | | | | |

Objectif 4

DÉVELOPPER L'INCLUSION DANS LA CITÉ

L'établissement a développé de nombreux partenariats locaux inclusifs mais cette démarche reste à consolider et/ou développer. Des projets de participation aux activités du secteur local sont en cours (marchés hebdomadaires, achats dans les magasins, bibliothèque ...).

| Faciliter l'inclusion des personnes depuis l'établissement ou sur leur bassin de vie | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Actions et Moyens | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer des actions d'inclusion proche des bassins de vie de la personne accompagnée ➤ S'appuyer sur la ressource des territoires pour faciliter l'accès aux structures de droit commun ➤ Déployer des actions d'inclusion sur le territoire de l'établissement en lien avec les associations et collectivités ➤ Cartographier les bassins de vie et repérer les relais présents en fonction des besoins de résidents ➤ Repérer les partenaires mobilisables sur le lieu d'implantation de l'établissement ➤ Mettre en place des conventionnements |
|  Acteurs à mobiliser | <p>Equipes éducatives</p> <p>Tissu associatif local</p> |

AXE 2

Renforcer la place de la personne dans son accompagnement et favoriser l'expression de ses choix

La thématique de l'expression et la participation des personnes répond à l'une des priorités de la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale, qui a réaffirmé la place et les droits des personnes.

Au regard de la typologie de public accompagné au Domaine de Lapeyre, l'enjeu essentiel est d'accompagner les possibilités d'expression de leurs choix à l'aide d'outils adaptés favorisant l'expression et le développement du pouvoir d'agir. L'association de l'usager et de sa famille à l'ensemble de son parcours est un droit que l'établissement se doit d'accompagner.

Cet objectif passe également par la possibilité d'accéder aux informations pour que les usagers fassent valoir leurs droits : citoyenneté (droits et devoirs), accès au logement, accès aux soins, accès à l'information (vie sexuelle et affective).

Objectif 5

DÉVELOPPER LA PRÉVENTION ET L'ACCÈS À LA SANTÉ

Le Département du Lot-et-Garonne rencontre d'importantes difficultés de démographie médicale. Les établissements et services doivent faire face à une absence de médecins généralistes et psychiatres par manque de professionnels sur le département et/ou un manque d'attractivité.

Les tensions RH sont importantes également pour le recrutement d'infirmières et d'aides-soignantes.


Plusieurs solutions ou acteurs peuvent être mobilisés : La télémédecine ou le conventionnement avec les acteurs du territoire (HAD 47 notamment).


Les personnes accompagnées ont des besoins relationnels pour lesquels les réponses sont encore insuffisantes malgré la bientraitance mise en œuvre.

Les familles sont démunies face à la transformation du corps de leur enfant et ne savent pas toujours comment les accompagner dans cette acceptation de nouvelles émotions et manifestations.

Le consentement reste difficile pour certains à recueillir. La notion de pudeur n'est pas toujours innée.

Le cadre légal est l'outil de référence pour les professionnels mais des actions d'accompagnement plus poussées doivent être mises en œuvre sur le thème de la vie affective, intime et sexuelle.

| Action 1 - Consolider le parcours de soin des personnes accompagnées | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| Actions et Moyens | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Permettre aux personnes accompagnées de bénéficier d'actions de prévention ➤ Leur permettre d'avoir un suivi médical et les accompagner dans leur parcours de soins ➤ Développer la télémédecine ➤ Conventionner avec les établissements de soins spécialisés et autres ➤ Développer l'habitude aux soins dans le cadre de consultation blanches et de l'utilisation d'un kit d'habitude aux soins ➤ Associer le résident et sa famille dans son parcours de soin ➤ Mettre en place et signer des conventions partenariales ➤ Des actions de prévention seront également développées en fonction de l'âge de la personne et de ses besoins : sensibilisation à la vaccination, relais des actions de prévention menées par l'Assurance maladie, Vie affective et sexualité, ... ➤ Le recours à des soins spécifiques peut être augmenté en lien avec des conventions à passer avec des médecins spécialistes : soins bucco-dentaires, soins gynécologiques, soins dermatologiques | | |
|  Acteurs à mobiliser | <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: none;"> Les services de soins Centre Hospitalier du secteur </td> <td style="width: 50%; border: none;"> Les services de santé de ville Service de psychiatrie </td> </tr> </table> | Les services de soins Centre Hospitalier du secteur | Les services de santé de ville Service de psychiatrie |
| Les services de soins Centre Hospitalier du secteur | Les services de santé de ville Service de psychiatrie | | |

| Action 2 - Accompagner la Vie Affective Relationnelle et Sexuelle (VARs) | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|---------------|
| Actions et Moyens | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Compenser les déficiences de communication ➤ Identifier et répondre aux besoins relationnels, affectifs et sexuels des résidents ➤ Informer et accompagner les personnes accompagnées en privilégiant leur capacité en matière d'autodétermination ➤ Développer leurs capacités à faire des choix éclairés en faveur de leur vie affective, relationnelle et sexuelle ➤ Privilégier une intervention non médicamenteuse par une approche thérapeutique adaptée ➤ Assurer la bienveillance dans le positionnement des équipes ➤ Aménager des chambres doubles ➤ Proposer des groupes de parole ou des séances d'éducation sur la sexualité ➤ Outils pédagogiques ➤ Former les professionnels | | |
|  Acteurs à mobiliser | <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: none;"> Équipe pluri-professionnelle Textes réglementés </td> <td style="width: 50%; border: none;"> MDPH IREPS </td> </tr> </table> | Équipe pluri-professionnelle Textes réglementés | MDPH IREPS |
| Équipe pluri-professionnelle Textes réglementés | MDPH IREPS | | |


Objectif 6

SOUTENIR LES FAMILLES ET LES JEUNES ACCOMPAGNÉS DANS L'ACCÈS AUX DROITS PLUS PARTICULIÈREMENT AU PASSAGE A L'ÂGE ADULTE

Les rencontres familles organisées par le cabinet KPMG en octobre 2022 mettent en avant la nécessité de penser un accompagnement des jeunes et des familles sur l'accès aux droits et sur le passage de l'enfance à l'âge adulte "*Des familles qui renvoient un souhait de soutien plus important (soutien orientation, accès aux droits, mesures de protection)*" Rapport Audit KPMG.

Les réunions dédiées à ce sujet (Parent / professionnels) mettent en évidence plusieurs sujets autour de l'accès aux droits :


- le droit de choisir,
- l'accès aux droits fondamentaux,
- la participation citoyenne.

| Développer les actions d'accès aux droits | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Actions et Moyens | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Construire une approche professionnelle qui garantisse l'accès aux droits pour l'ensemble des personnes accueillies en fonction de l'âge et du statut de la personne ➤ Prendre en compte les droits, les choix, les souhaits, les désirs et les aspirations d'une personne handicapée autant que possible au regard des actions qui la concernent ➤ Créer des activités garantissant la prise en compte des droits de personne (accès aux loisirs, culture vacances...) ➤ Créer des espaces favorisant la liberté d'aller et venir pour les résidents et leurs familles tout en garantissant la sécurité ➤ Soutenir l'accès aux droits administratif et financier particulièrement au passage des enfants à l'âge adulte ➤ Développer des espaces de pair aidance ➤ Faciliter l'accès à la citoyenneté pour les personnes accueillies (participation au CVS, association résidents, vote de représentants, ...) ➤ Créer des espaces d'échanges famille/professionnels ➤ Mettre en place des formations partagées |
|  Acteurs à mobiliser | L'ensemble des équipes de l'établissement Les mandataires Représentants légaux et familles MDPH Les service de droit commun pouvant répondre aux besoins et demandes des résidents et familles |

Objectif 7

DÉVELOPPER LA PARTICIPATION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES, DES FAMILLES ET DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX DANS LA CONSTRUCTION DES PARCOURS

Dans un contexte législatif national et international évolutif, l'objectif de l'établissement est de donner à toutes les personnes accueillies et accompagnées un droit au respect de ses choix, de ses souhaits, de ses désirs et de ses aspirations dans la construction de son projet et de son parcours de vie et de favoriser son expression.

| Soutenir le pouvoir d'agir des personnes accompagnées | | | | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|-------------|--------------|--------------------------|------|--|
| Actions et Moyens | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Créer des espaces pour développer l'autodétermination des personnes ➤ Créer des outils de développement et d'évaluation de l'autodétermination ➤ Maintenir l'autodétermination ➤ Proposer des choix ➤ Soutenir l'expression par la mise à disposition d'outils adaptés : tablettes, pictogrammes, CAA ➤ Encourager les manifestations d'autonomie (activité de la vie quotidienne, initiative, jeux, etc...) ➤ Favoriser le développement d'un sentiment d'identité (se distinguer des autres, reconnaître ses spécificités) ➤ Permettre à la personne de vivre une transition vers la retraite ➤ Maintenir une vie riche en occasion d'autodétermination (projets, loisirs, activités sociales, etc...) ➤ Impliquer la personne dans les questions concernant sa santé et les soins de vie ➤ Inclure l'autodétermination dans la dynamique du projet individuel | | | | | | |
|  Acteurs à mobiliser | <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: none;">Le personnel de l'établissement</td> <td style="width: 50%; border: none;">Psychologue</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">Les familles</td> <td style="border: none;">Les représentants légaux</td> </tr> <tr> <td style="border: none;">APPV</td> <td style="border: none;"></td> </tr> </table> | Le personnel de l'établissement | Psychologue | Les familles | Les représentants légaux | APPV | |
| Le personnel de l'établissement | Psychologue | | | | | | |
| Les familles | Les représentants légaux | | | | | | |
| APPV | | | | | | | |

Objectif 8

FACILITER L'EXPRESSION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

Les personnes accompagnées n'ont pas pour la plupart la communication orale ou verbale. Des évaluations fonctionnelles sont réalisées par les psychologues avec l'appui des équipes et de la famille.

Différentes techniques alternatives sont utilisées : Makaton, objets, photos, pictos, ... pour les personnes avec autisme à l'IME : PECS.

Des outils d'appuis sont mis en place : 19 tablettes numériques avec logiciel Mopikto à l'IME ou Amikeo, des classeurs PECS, ...

Des formations à la communication alternative sont régulièrement proposées au personnel de la MAS et de l'IME.

Une supervision PECS et ABA est mise en place depuis 2 ans à l'IME.

Suite à ces actions, les professionnels constatent une diminution des troubles du comportement.

A partir d'une évaluation fonctionnelle, il s'agit de faire le suivi du développement :

- de la communication non verbale (attention conjointe, imitation, fréquence d'initiation de la communication, respect du tour de parole, utilisation de support visuel dont les pictogrammes, etc.), même avant tout développement d'une langue,
- du langage dans ses versants réceptif et expressif et dans ses différentes dimensions : phonologique, lexicale, sémantique, syntaxique et pragmatique.

Les personnes accompagnées vont devoir apprendre à se saisir d'opportunités de communication et passer par l'utilisation de photos, images, signes, tablettes numériques.

Pour cela ils doivent être accompagnés par des professionnels formés à ces méthodes de communication.

Il va s'agir également de permettre aux personnes qui ont un moyen de communication alternatif de pouvoir l'utiliser dans les différents lieux où ils vont : cafétéria, cinéma, ...

| Faciliter la Communication Alternative Augmentée (CAA) | | | | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|------|-------------------------------------------|----------------------------------|
| Actions et Moyens | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Compenser les déficiences de communication ➤ Poursuivre le développement de la communication alternative et augmentative à partir d'une évaluation fonctionnelle ➤ Généraliser les compétences acquises à d'autres lieux que ceux des établissements | | | | |
|  Acteurs à mobiliser | <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%;">Le personnel de l'établissement</td> <td style="width: 50%;">MDPH</td> </tr> <tr> <td>Les acteurs du domicile, lieux fréquentés</td> <td>Prestations de compensation MDPH</td> </tr> </table> | Le personnel de l'établissement | MDPH | Les acteurs du domicile, lieux fréquentés | Prestations de compensation MDPH |
| Le personnel de l'établissement | MDPH | | | | |
| Les acteurs du domicile, lieux fréquentés | Prestations de compensation MDPH | | | | |

AXE 3

Renforcer la démarche qualité, l'expertise et l'innovation

La démarche qualité contribue à la mise en œuvre effective des droits des usagers, à une prise en charge et un accompagnement adaptés à leurs besoins. Mettre en œuvre l'amélioration continue des pratiques devient nécessaire dans un environnement mouvant et en perpétuel changement.

Démarche volontariste et collective, le processus d'amélioration de la qualité doit être engagé par l'établissement de façon pérenne afin de conforter ses points forts d'une part, et d'autre part d'identifier et de travailler sur ses points faibles.

Cet axe vise tout à la fois le respect des dispositions légales en matière de respect des droits des usagers et d'évaluation mais aussi la mise en œuvre d'une politique qualité intégrée qui se veut systémique, accessible à tous (professionnels, usagers, familles) et participative. Les croisements de regards entre tous les acteurs de l'accompagnement, y compris l'utilisateur lui-même, doivent être encouragés, à tous les niveaux, afin de favoriser une co-construction des projets durable et efficace.

Objectif 9

CONSOLIDER UNE CULTURE QUALITÉ

La loi du 24 juillet 2019, relative à l'organisation et à la transformation du système de santé, a fait entrer les ESSMS dans une nouvelle procédure d'évaluation de la qualité des accompagnements élaborée par la HAS (Haute autorité de santé). L'établissement devra donc mener son auto-évaluation interne et se préparer à une évaluation externe.

Les objectifs du Domaine sont de :


- déployer les méthodes d'évaluation proches du terrain (accompagné traceur, traceur ciblé et audit système),
- privilégier l'approche centrée sur la personne accompagnée en favorisant l'implication de l'ensemble des professionnels tout au long de la démarche,
- co-construire un plan d'actions et assurer le suivi de sa mise en œuvre.

Mener une politique qualité/gestion des risques, c'est définir l'offre de service répondant aux attentes et besoins des personnes accueillies et de leur entourage dans le respect des recommandations de bonnes pratiques et des référentiels d'accompagnement, du cadre réglementaire et légal qui structurent notre accompagnement.

Portée par la direction, elle va définir les orientations et intentions générales sur la démarche d'amélioration de la qualité.

La définition et la mise en œuvre d'une culture qualité, véritable levier à l'amélioration des pratiques, doit être portée par l'établissement par la définition de normes et de valeurs

communes. L'appropriation de ces normes et valeurs par tous les professionnels doit être, à ce titre, engagée et accompagnée, notamment par le recueil de la parole et de l'expérience de tous.

| Formaliser la politique qualité / gestion des risques | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| Actions et Moyens | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer les modalités de gouvernance et de pilotage de la démarche ➤ Développer les pratiques et les compétences des professionnels en lien avec la démarche qualité ainsi que les outils ➤ Réaliser et valider les évaluations HAS / CAP'HANDEO ➤ Mettre en œuvre les nouvelles méthodes d'évaluation : accompagné traceur, traceur ciblé et audit système ➤ Disposer d'un dispositif de pilotage de la qualité constitué, structuré et efficient ➤ Déployer des outils mis à disposition par les instances qualité locale, régionale et nationale | | |
|  Acteurs à mobiliser | <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: none;"> Cadres de proximité Responsable qualité régionale Cabinet EURIS </td> <td style="width: 50%; border: none;"> L'ensemble des équipes COFIL qualité Responsable établissements ESMS </td> </tr> </table> | Cadres de proximité Responsable qualité régionale Cabinet EURIS | L'ensemble des équipes COFIL qualité Responsable établissements ESMS |
| Cadres de proximité Responsable qualité régionale Cabinet EURIS | L'ensemble des équipes COFIL qualité Responsable établissements ESMS | | |


Objectif 10


DÉPLOYER L'INNOVATION NUMÉRIQUE ET ACCÉLÉRER L'UTILISATION DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Dans le cadre de la transformation inclusive du secteur social et médico-social, l'évolution des offres d'accompagnement et des pratiques professionnelles joue un rôle essentiel.

Il apparaît nécessaire de fluidifier le partage d'information et la communication entre les professionnels et avec les accompagnants. Cela demande la mise en œuvre d'outils et d'actions concrètes dans le cadre du respect des règles relatives à la gestion, la traçabilité et la sécurité des données (RGPD).

Conformément à la politique nationale des UGECAM en ce qui concerne les ESMS, l'objectif est de mettre en œuvre un nouveau Dossier Usager Informatisé (AIRMES) qui permette un partage d'informations entre les différents professionnels dans le cadre du projet individuel intégré et co-construit, un suivi statistique des données d'activité (outil de gestion) mais aussi la saisie des besoins et des prestations selon la nomenclature SERAFIN PH.

| Action 1 - Se doter d'outils permettant de soutenir le projet | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Actions et Moyens | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Déployer les outils de soutien à la CAA ➤ Déployer LEKA ➤ Déployer la GTA ➤ Former Les professionnels à son utilisation ➤ Accompagner son utilisation ➤ Suivre le déploiement |
|  Acteurs à mobiliser | <p>Les cadres de direction Chef de projet Site Chef de projet métier Régional Les équipes de professionnel de l'ensemble des services Nommer des facilitateurs (formation spécifique) Chef de projet AIRMES Familles et tuteurs (information)</p> |

| Action 2 - Déployer le DUI | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Actions et Moyens | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Former Les professionnels à son utilisation ➤ Accompagner son utilisation ➤ Produire des écrits professionnels factuels ➤ Permettre l'exhaustivité des informations dans l'outil ➤ Lancer le projet de réunion de cadrage ➤ Déterminer les paramètres spécifiques à l'établissement ➤ Récupérer et transférer les données existantes (plan de bascule) ➤ Former les équipes à l'utilisation (3 cycles de formation) ➤ Utiliser l'outil dès la fin du 1^{er} cycle ➤ Suivre le déploiement |
|  Acteurs à mobiliser | <p>Les cadres de direction Chef de projet Site Chef de projet métier Régional Les équipes de professionnel de l'ensemble des services Nommer des facilitateurs (formation spécifique) Chef de projet AIRMES Familles et tuteurs (information)</p> |

AXE 4

Promouvoir des modes de management et des organisations internes performantes et motivantes

Dans un secteur médico-social en recomposition, les établissements et services sont aujourd'hui appelés à œuvrer davantage à l'inclusion des personnes âgées et des personnes en situation de handicap dans la vie sociale ordinaire.

Dans une tentative de dépassement du caractère binaire de l'offre, classiquement séparée entre "domicile" et "institution", "sanitaire" et "médico-social", "secteur ordinaire" et "secteur spécialisé", des projets très divers voient le jour : établissements qui se repensent "hors les murs" ou qui proposent des prestations "externalisées", formules d'habitat "satellite" en milieu ordinaire, émergence d'habitats partagés ou alternatifs...


Loin d'aller de soi, ce "virage inclusif" entraîne des évolutions fortes avec l'apparition de nouvelles organisations, de nouvelles pratiques, pour répondre aux besoins et aux attentes des personnes et de leur entourage. Les professionnels intervenants dans l'accompagnement des personnes handicapées sont donc au cœur de grandes mutations. Dans ce contexte, comment se situer et agir, en tant que professionnel de l'accompagnement dans cette société inclusive ?

Dans un secteur qui fait face à d'importantes tensions en matière de recrutement et de fidélisation du personnel, le domaine de Lapeyre va devoir relever de nombreux défis tant sur le cœur de métier que sur les réponses qu'il devra apporter aux enjeux stratégiques, démographiques et économiques. Pour cela il doit pouvoir s'appuyer sur sa fonction ressources humaines et plus particulièrement sur la gestion des compétences : connaissance détaillée des compétences existantes au sein de l'établissement, identification des besoins à venir, proposition de plans d'actions pour pouvoir préparer les professionnels aux évolutions.

Objectif 11

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS POUR STABILISER LES RESSOURCES INTERNES

Les ESMS sont confrontés à une pénurie de candidat aux métiers du soin et de l'accompagnement lié au vieillissement de la population, accentué par la crise sanitaire liée à la COVID-19 et certains faits divers qui nuisent à l'attractivité du secteur. Le secteur doit également faire face à une augmentation de l'absentéisme des professionnels.

| Mener un plan d'action attractivité et fidélisation du personnel | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Actions et Moyens | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Recruter des personnels en lien avec les postes vacants et les besoins de l'établissement ➤ Former les managers à l'attractivité des métiers des ESMS ➤ Être présent sur les forums de l'emploi, job daiting, café recrutement ➤ Ouvrir l'alternance sur les métiers d'aide-soignant ➤ Former des tuteurs ➤ Identifier les leviers organisationnels pour booster l'attractivité de la structure et favoriser la qualité de vie au travail ➤ Valoriser les actions existantes ➤ Développer les échanges de pratiques ➤ Travailler une GPEC et favoriser la formation ➤ Renforcer le réseau et le partenariat avec les écoles ➤ Participer à des forums et proposer des contrats d'alternance aux jeunes principalement sur des métiers AES et Aide-Soignant ➤ Valoriser le lien et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ➤ Faciliter l'autodétermination des agents ➤ Consolider les outils de la QVT |
|  Acteurs à mobiliser | <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 45%;"> Service RH Cadre et directeur Service formation régional OPCA (Organisme paritaire collecteur agréé) Les centres de formation IFPS (Institut de Formation de Professions de Santé) ADES (Association Départementale d'Education pour la Santé) Etablissement OUSTAL GRETA (Groupement d'Établissements publics locaux d'Enseignements) </div> <div style="width: 45%;"> Service communication Service du siège </div> </div> |


Objectif 12

POSITIONNER L'UGECAM COMME UN EMPLOYEUR RESPONSABLE ET PORTEUR D'INNOVATIONS SOCIALES

En tant qu'employeur et acteur économique, l'UGECAM a aussi une responsabilité dans le relais d'actions d'utilités sociales qui peuvent également accompagner la qualité de vie des salariés mais aussi représenter un facteur d'attractivité.

L'objectif de l'établissement dans ce domaine est de s'inscrire dans les actions définies :

- être acteur de l'inclusion des personnes en situation de handicap,
- développer les actions de prévention et de promotion de la santé des salariés,
- réfléchir à l'innovation organisationnelle,
- accompagner les évolutions de pratiques professionnelles et mettre l'éthique et la bientraitance au centre de l'accompagnement,
- rendre effective la responsabilité sociétale des organisations.

| Etre acteur du RSO | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Actions et Moyens | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Participer au Duoday ➤ Accompagner le respect du principe de non-discrimination et de prévention contre toute forme de harcèlement ➤ Développement durable : achats responsables et sobriété énergétique ➤ Favoriser le management participatif et réfléchir à des modes de management innovants ➤ Développer des actions collectives autour de l'éthique et la bienveillance ➤ Mener des actions relatives à la prévention et à la promotion de la santé des salariés |
|  Acteurs à mobiliser | Comité de Pilotage RSO Service communication et marchés Prestataires Partenaires |

AXE 5

Valoriser le patrimoine immobilier et l'adapter aux politiques de l'établissement

Le Domaine de Lapeyre est situé sur la commune de Layrac, située dans le sud du département du Lot-et-Garonne en région Nouvelle-Aquitaine.

La propriété sur laquelle sont implantés les bâtiments est constituée d'un parc de verdure de plusieurs hectares.

Sur la partie IME, La structure architecturale vétuste est inadaptée, elle ne permet plus de répondre aux besoins. Le surdimensionnement du bâti (plus de 5 000 m²) couplé au projet de transformation de l'offre permet également d'envisager une redéfinition des besoins architecturaux afin de les adapter à un accompagnement réalisé vers le milieu ordinaire.

Objectif 13

ADAPTER LES BÂTIMENTS À L'ÉVOLUTION DES BESOINS DES RÉSIDENTS ET DE L'OFFRE

Le Domaine de Lapeyre a un taux de vétusté important tout en étant engagé dans une transformation de son offre de prise en charge des personnes accueillies par ses structures.

Son offre doit être reconfigurée dans une ambition de spécialisation de l'offre et la construction de réponses adaptées à tous, en vue de l'évolution des besoins de la population du territoire.

Le CPOM 2021-2025 a été approuvé et prévoit une modification des bâtiments et des pratiques afin de proposer aux résidents un accompagnement inclusif et spécialisé, répondant à de nouvelles certifications.

La transformation de l'offre doit s'accompagner d'une évolution des compétences et des pratiques des équipes des deux structures (IME/MAS) "audit HEMIS 2022".

Réhabilitation et adaptation des bâtis

Actions
et
Moyens

- La spécialisation de la prise en charge de la MAS (exigences au regard de l'accueil du public)
- La nécessité de prendre en compte le vieillissement des usagers de la MAS
- Une réflexion sur la gestion des flux (organisationnels et techniques)
- Une redistribution des espaces et / ou une transformation des lieux
- L'adaptation des Bâtis à la démarche inclusive et la transformation de l'offre
- Une identification de besoins de répit des aidants à repérer sur site ou ailleurs
- Un projet économiquement soutenable
- Limiter les dépenses énergétiques
- Faire participer les instances (salariés, famille, ...)
- S'appuyer sur une logique de territoire
- Transformer les bâtiments pour favoriser la réponse aux besoins des résidents
- Redimensionner les Bâtis pour limiter l'impact du foncier sur l'accompagnement
- Réaliser un Audit programmiste
- Choisir des scénarii en tenant compte des impacts budgétaires
- Présentation aux instances
- Validation des financements
- Programmation des travaux

Acteurs à
mobiliser

L'ensemble des salariés de l'établissement Equipe du siège
Mairie ARS
Collectivité territoriale

GLOSSAIRE

| | |
|--------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| ABA | "Applied Behaviour Analysis" Analyse comportementale appliquée |
| AES | Accompagnant Éducatif et Social |
| AESH | Accompagnant d'Élève en Situation de Handicap |
| AMP | Aide Médico-Psychologique |
| APPV | Assistant au Projet et Parcours de Vie |
| ARS | Agence Régionale de Santé |
| ASE | Aide Sociale à l'Enfance |
| CAA | Communication Améliorée et Alternative |
| CPOM | Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens |
| CSSCT | Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail |
| CVS | Conseil de la Vie Sociale |
| DAME | Dispositif d'Accompagnement Médico Educatif |
| DASAPP | Dispositif Adultes de Soins et d'Accompagnement pour Personnes Polyhandicapées |
| DITEP | Dispositif Institut Thérapeutiques Educatif et Pédagogique |
| DUERP | Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels |
| ESMS | Etablissement ou Service Médico-Social |
| ESS | Équipe de Suivi de Scolarité |
| GCSMS | Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale |
| GPEC | Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences |
| HAD | Hospitalisation À Domicile |
| IME | Institut Médico-Éducatif |
| IMPRO | Institut Médico-PROfessionnel |
| IREPS | Instances Régionales d'Éducation et de Promotion de la Santé |
| MAS | Maison d'Accueil Spécialisée |
| MDPH | Maison Départementale des Personnes Handicapées |
| PCH | Prestation de Compensation du Handicap |
| PCPE | Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées |
| PDA | Préparation des Doses à Administrer |
| PECS | "Picture Exchange Communication System" Système de communication par échange d'images |
| PPA | Projet Personnalisé d'Accompagnement |
| PPS | Projet Personnalisé de Scolarité |
| QVCT | Qualité de Vie et des Conditions de Travail |
| QVT | Qualité de Vie au Travail |
| RBPP | Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles |
| RGPD | Règlement Général sur la Protection des Données |
| SESSAD | Service d'Education et de Soins Spécialisés A Domicile |

| | |
|---------------|---------------------------------------------------------------|
| TSA | Troubles du Spectre Autistique |
| UEEP | Unité d'Enseignement Externalisée |
| UEEP | Unité d'Enseignement Externalisée Polyhandicap |
| UGECAM | Union pour la Gestion des Ets des Caisses d'Assurance Maladie |

Domaine de Lapeyre

47390 LAYRAC

05 53 77 01 90

lapeyre.domaine.ug-aquitaine@ugecam.assurance-maladie.fr